



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 16 janvier 2024 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

Désignation de l'immeuble :

**Lots 6 420 616, 4 793 272 et 6 420 617 Chemin des Sapins, Zones H-35 et Vr-5**

**Nature et effet :**

- Permettre la fusion des lots 6 420 616, 4 793 272 et 6 420 617 et un morcèlement subséquent desdits lots en trois lots distincts dont un desdits lots situés en zone Vr-5 aura un frontage au chemin de 99,25 m lors que la norme applicable via l'article 5.3.2 du règlement de zonage #603 stipule qu'un lot situé en zone Vr-5 doit minimalement avoir 100 mètres de frontage au chemin.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 20<sup>e</sup> jour de décembre 2023

Stéphane Simard, directeur-général & gref...très.